

# Un éclairage sur les feux de jour

*Depuis le 30 octobre 2004 et jusqu'au 27 mars 2005, le gouvernement lance une expérimentation nationale sur l'usage des feux de croisement le jour hors agglomérations.*



Cinq mois pendant lesquels les usagers de la route sont invités, et non obligés, à circuler avec les feux de croisement le jour. Cette mesure est, selon la Sécurité Routière, susceptible de réduire le nombre de tués de 5 à 8 % et celui des blessés de 8 à 10 %.

Cette disposition n'est pas novatrice, elle a cours en Finlande, en Norvège, en Suède, au Danemark, en Hongrie, en Slovénie et plus proche de chez nous, en Suisse et en Italie.

En France, cette expérience fait suite à celle menée dans les Landes en juin 1999. L'étude avait conclu par une diminution des accidents de jour sur route à grande circulation. Toutefois, le faible taux de participation, 20 %, ainsi que l'absence de résultats sur les routes départementales, l'ont rendu pour bon nombre d'observateurs non satisfaisante.

Pour autant, les fautes d'inattention, le manque de visibilité sont trop souvent à l'origine d'accidents. Comment lutter contre ? La solution d'allumer ses feux apparaît donc évidente; mieux voir et être mieux vu.

Il faut donc attirer l'attention mais également faciliter la dé-

tection des autres véhicules, de leur distance et de leur vitesse. La perception d'un véhicule isolé sera renforcée le jour par la présence de ses feux.

Toutefois, si cette mesure semble pertinente de prime abord, il y a le revers de la médaille.

Outre une légère surconsommation en carburant (environ 1 %) et en ampoules, elle présente avant tout un risque pour les plus vulnérables notamment pour les deux roues. En effet, dans une



nuée de phares il est bien difficile d'identifier celui du motard. N'oublions pas que l'obligation qui pèse sur les motards en matière d'éclairage répond à un problème de visibilité et de sécurité. La généralisation du système risque fort de les banaliser et donc de les exposer un peu plus.

Cette expérimentation n'a donc pas fini de faire débat. Et ce partage de positions, à l'avantage des plus sceptiques, est sans doute dû à la présence d'un risque pour les plus fragiles.

Peut-être conviendrait-il de trouver une signalisation des automobiles différente de celle des motards. Ainsi les deux roues conserveraient leur distinction et les voitures, quant à elles, bénéficieraient également d'une perception renforcée.

En attendant, il faudra patienter jusqu'à la fin mars pour connaître le résultat de l'étude. A l'issue, l'Etat décidera ou non de la pérennité du système, voire même de l'étendre à l'intérieur des agglomérations.

◀ L'éclairage de jour généralisé à tous les véhicules ne risque-t-il pas, en les banalisant, de faire courir un risque supplémentaire aux motards ?